



ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

CLASSE DE SECONDE SECTION INTERNATIONALE AMERICAINE

Objectif

Le parcours s'adresse à des élèves motivés, ayant un bon niveau dans la langue demandée et capables de s'adapter à une charge de travail supplémentaire, avec une attention particulière accordée aux élèves locuteurs natifs ou de culture bilingue.

Modalités de formation

Une classe de 35 élèves sera ainsi constituée avec des enseignements dispensés conformément aux programmes en vigueur dans les classes considérées, avec deux enseignements spécifiques.

4h

D'histoire-géographie. Cet enseignement entièrement dispensé en anglais, remplace l'enseignement histoire-géographie de droit commun de 3 heures.

4h

De langue et littérature en anglais qui se substituent aux 2,75 heures de LVA.

1h

De physique chimie en anglais sur les 3h d'enseignement de tronc commun.

1h

De sciences de la vie et de la terre en anglais qui s'ajoute à la quotité horaire réglementaire d'1h30 hebdomadaire dans la discipline.

Profil des élèves attendus

Des élèves de 3ème ayant à la fois une appétence pour la culture américaine, une curiosité pour les sciences, des compétences avérées en langue anglaise.



Modalités d'admission

1

Elèves hors S.I. dans le département, scolarisés à l'étranger ou dans un parcours classique : ils passent obligatoirement un test écrit d'aptitude dans la langue demandée.

2

Ils sont convoqués à un test oral si le résultat obtenu à l'écrit est à hauteur ou au-delà du niveau seuil demandé.

Inscription

L'inscription aux tests s'effectue en ligne.

Le lien internet renvoyant au formulaire et aux dates des tests sera communiqué aux collègues et disponible sur notre site internet.



https://applications.ac-strasbourg.fr/lime_acad/index.php/535822?lang=fr

LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS EST FIXÉE AU 16 MARS 2024.

Important

1

Seuls les élèves scolarisés dans l'académie de Strasbourg en 2023 ou dont la famille (responsable légal) va emménager dans l'académie pour la rentrée de 2024 peuvent s'inscrire aux tests d'aptitude à l'entrée en sections internationales.

2

A la fin de l'année de 3ème, au moment des vœux d'orientation, les élèves ayant été admis en section internationale anglophone pourront exprimer leurs choix pour le lycée Jean Rostand ou le lycée des Pontonniers (ou les deux par ordre de priorité). L'affectation dans une des deux sections internationales sera prononcée par le directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN) au regard des capacités d'accueil.

